

Accusé de réception en préfecture  
030-213001894-20250207-2025-02-055-AR  
Date de télétransmission : 07/02/2025  
Date de réception préfecture : 07/02/2025

République Française



Thématique	Année	Mois	N°
A-G	2025	02	055

## ARRETE MUNICIPAL

<b>SERVICE/DIRECTION :</b> <b>PROTECTION PUBLIQUE/PREVENTION DES RISQUES</b>	<b>OBJET :</b> Arrêté municipal portant mainlevée de l'interdiction de pénétrer sise 55 rue bât d'Argent à Nîmes. (parcelle cadastrée DO 0877)
---	--

### Le MAIRE de la VILLE DE NIMES

VU les articles L.2212-1 et L.2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.2131-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article L.742-1 et suivants du Code de la sécurité intérieure ;

VU l'arrêté municipal A-G n°2023-04-133 en date du 13 avril 2023, ordonnant l'interdiction de pénétrer au bâtiment et aux quatre logements à l'exception du local commercial « AZZ coiffure » donnant sur le boulevard Gambetta, sis 55 rue bât d'Argent à Nîmes (parcelle cadastrée DO 0877) sinistré par un incendie ;

**CONSIDERANT** le constat réalisé par un agent du service Prévention des Risques de la ville de Nîmes en date du jeudi 23 janvier 2025 relatant la levée du risque d'instabilité notamment du plancher haut du rez-de-chaussée ;

**CONSIDERANT** que les risques pour la sécurité publique sont levés.

### ARRETE

#### ARTICLE 1 :

Il est ordonné la mainlevée de l'arrêté municipal A-G n°2023-04-133 en date du 13 avril 2023, portant interdiction de pénétrer dans le bâtiment et aux quatre logements à l'exception du local commercial « AZZ coiffure » donnant sur le boulevard Gambetta, sis 55 rue bât d'Argent à Nîmes (parcelle cadastrée DO 0877). Il est pris acte que l'accès au bâtiment et aux quatre logements, sis 55 rue bât d'Argent à Nîmes (parcelle cadastrée DO 0877) appartenant à Monsieur Grégory MEZY domicilié au 08 rue de l'égalité au Grau du Roi (30240) est à nouveau possible pour toutes personnes, y compris propriétaires, locataires ou leurs ayants droits, la stabilité du bâtiment ne présentant plus de risques particuliers pour la sécurité des personnes.

#### ARTICLE 2 :

Le présent arrêté est notifié au propriétaire du logement mentionné à l'article 1 du présent arrêté ou ses ayants droits :

- Monsieur Grégory MEZY domicilié au 08 rue de l'égalité au Grau du Roi (30240).

Il fait l'objet d'une publication sur le site internet de la ville de Nîmes et d'un affichage sur la façade du bâtiment ou sur la porte concernée.

**OBJET : Arrêté municipal portant mainlevée de l'interdiction de pénétrer sise 55 rue bât d'Argent à Nîmes. (parcelle cadastrée DO 0877)**

**ARTICLE 3 :**

- Monsieur le Directeur Départemental de la sécurité Publique du GARD,  
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du GARD,  
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale de Nîmes,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

**ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté est transmis à Monsieur le Préfet du département du GARD.

**ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté est adressée à :

- M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du GARD,
- M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du GARD.

**ARTICLE 6 :**

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nîmes le,

07 FEV. 2025

Pour le Maire et par délégation

Richard SCHIEVEN



ASSEMBLÉES  
CONSEIL MUNICIPAL

**VOIES DE RECOURS ET DELAIS**

L'intéressé qui désire contester la décision peut saisir le Tribunal Administratif compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification et/ou de l'affichage du présent arrêté. Il peut également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois l'absence de réponse du Maire vaut rejet implicite). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).